



**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de la Ville des Abymes,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu les articles L 522 – 23 à L 521 – 31 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'Animation ;
- Vu la délibération en date du mardi 20 juillet 2010 le tableau des promus-promouvables ;
- Vu l'arrêté n°23-101 du 11 octobre 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, volet avancement de grade ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Le Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

<i>NOM D'USAGE PRENOM</i>	<i>GRADE ACTUEL</i>	<i>DATE D'EFFET</i>
Mr JANNAS Michaël Félix	Adjt d'Anim	01/06/2024
Mr LEMBERT Claudy Manuel	Adjt d'Anim	21/10/2024

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Inscrits	00	02

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville des Abymes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Abymes, le
Le Maire

01 JUL 2025



Eric JALTON

Publié le : 21 JUL. 2025